

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2022/61

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
15/06/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi trente juin à 09 heures 30 minutes

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (20): Chantal AMBROSI- Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI- Isabelle GIUDICELLI — Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI- Augustine MARIOTTI- Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI - Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Pouvoirs (4) : - Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – José OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI- Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI- Christelle CRUCIANI- Patrick EIDEL-GUIDICELLI- Charles MARCELLI- Maryline MASSONI- Pierre NATALI- Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI- Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Etude pour l'adaptation et l'optimisation du service public de gestion des déchets - Demande de subvention

MONSIEUR Jean Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

L'optimisation de la gestion des déchets devient un objectif stratégique pour les communautés de communes de Corse qui se voient contraintes d'améliorer leur service de collecte mais aussi performance en matière de tri sélectif, tout à la fois pour des raisons environnementales et réglementaires d'une part, et financières d'autre part.

Pour ce faire, la communauté de communes a souhaité réaliser d'une étude pour l'adaptation et l'optimisation du service public de gestion des déchets dont le montant a été estimé initialement à 120 000 € HT par les co-financeurs ADEME et Office de l'Environnement.

La communauté de communes souhaite adapter cette étude au contexte de la gestion des déchets sur son territoire, en prévoyant outre les prestations prévues au cahier des charges proposé par les co-financeurs, un soutien visant à mettre en place la redevance spéciale et élaborer un règlement de collecte adapté aux enjeux du territoire : ZAE, copropriétés.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220630-2022-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Il ressort alors des consultations effectuées et négociées que le montant à prévoir pour cette mission d'accompagnement est de 116 836,50 € HT soit **140 203,80 € TTC**.

L'enveloppe financière subventionnable avait été revu par l'ADEME et l'OEC au titre du CPER à 70% maximum, dans la limite de 100 000€ de dépenses éligibles (soit une aide maximum de 70 000€).

Suivant leurs conseils, la communauté de communes a annulé la subvention de 30 000€ pour redéposer un nouveau dossier de demande de subvention le 16 mars 2022 correspondant à 70% sur l'assiette maximum de 100 000€ de dépenses éligibles, soit de proposer le financement suivant :

Office de l'Environnement Corse (OEC)	70%
ADEME	
Total subventions	70 000 €
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité de l'étude	70 203,80 € TTC
Total	140 203,80 € TTC.

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement complémentaire suivant :

Office de l'Environnement Corse (OEC)	70%
ADEME	
Total subventions	70 000 €
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité de l'étude	70 203,80 € TTC
Total	140 203,80 € TTC.

- Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI


COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 000 16 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220630-2022-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

